

Visuel en cours

DISTRIBUTEUR _____

Bulletin de Souscription IRIS IMPACT

Titre de créance vert complexe de droit français présentant un risque de perte en capital, émis sous-programme d'émission d'obligations de Natixis de 20 000 000 000 d'euros - Code ISIN : FR0014009Y86

Le Prospectus de base relatif au programme d'émission d'Obligations de 20 000 000 000 d'euros de l'Emetteur, tel que modifié par ses suppléments successifs, a été approuvé le 11 juin 2021 par l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF ») sous le visa n°21-220 (le « [Prospectus de Base](#) »). Le Prospectus de Base et les conditions définitives de l'émission datées du 27 mai 2022 (les « [Conditions Définitives](#) ») sont disponibles sur le site de l'AMF (www.amf-france.org) ainsi que sur le site dédié de Natixis (www.ce.natixis.com) et sur demande écrite auprès de Natixis (Natixis-BP4-75060 Paris Cedex 02 France). L'approbation du Prospectus de Base par l'AMF ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les valeurs mobilières offertes ou admises à la négociation sur un marché réglementé. Une information complète sur le produit, notamment ses facteurs de risques inhérents à l'instrument financier ne peut être obtenue qu'en lisant le Prospectus de Base et les Conditions Définitives.

Les Conditions Définitives peuvent être remises au souscripteur sur simple demande. *Iris Impact* est conçu dans la perspective d'un investissement jusqu'à l'échéance (3 janvier 2031). Il est donc fortement recommandé de ne souscrire à cet instrument financier que si vous avez l'intention de conserver l'investissement jusqu'à l'échéance maximum prévue. **La revente de *Iris Impact* sur le marché secondaire s'effectue à sa valeur de marché du jour de la revente et vous prenez un risque de perte en capital non mesurable a priori et pouvant être totale.**

Vous êtes invité à consulter la section Facteurs de risques du Prospectus de Base avant tout investissement dans *Iris Impact*. Retrouvez l'ensemble des documents de *Iris Impact* sur le site www.ce.natixis.com et disponible sans frais en agence.

Les Caisses d'Epargne informent les investisseurs (i) qu'un prospectus de base remplaçant le Prospectus de Base sera publié autour du 10 juin 2022 (le « Prospectus de Base 2022 ») et que (ii) des suppléments au Prospectus de Base 2022 pourraient être publiés avant le 2 décembre 2022. Le Prospectus de Base 2022 et, le cas échéant, tout supplément postérieur seront disponibles sur les sites internet de l'AMF (www.amf-france.org), sur le site dédié de Natixis (www.ce.natixis.com) et sur demande écrite auprès de l'Emetteur (Natixis-BP4-75060 Paris Cedex 02 France). Les investisseurs qui auront déjà accepté de souscrire des Instruments Financiers avant la date de publication du Prospectus de Base 2022 ou d'un supplément au Prospectus de Base 2022 auront le droit de retirer leur acceptation pendant une période de trois jours ouvrables après la publication du Prospectus de Base 2022 ou celle du supplément précité. Les Caisses d'Epargne aideront les investisseurs qui auront déjà accepté de souscrire des Instruments Financiers avant la date de publication du Prospectus de Base 2022 ou celle du supplément précité et qui le souhaitent à exercer leur droit de retirer leur acceptation.

1. Etat civil du souscripteur (merci d'écrire en lettres capitales) :

☐ M. ☐ Mme ☐ M. et Mme ☐ Personne morale

Nom/ Raison Sociale :
Nom de jeune fille :
Prénoms :
Nationalité :
Né(e) le : à

A remplir en cas d'une souscription au nom de M. et Mme

Nom :
Nom de jeune fille :
Prénoms :
Nationalité :
Né(e) le : à

Adresse postale :
Code postal : Ville :
E-mail :

Veuillez indiquer le cas échéant votre adresse fiscale si elle est différente de votre adresse postale :

Adresse fiscale :
Code postal : Ville :

La Caisse d'Epargne recueille en tant que responsable de traitement des données à caractère personnel vous concernant. Les informations vous expliquant pourquoi et comment la Caisse d'Epargne utilisera vos données, combien de temps elles seront conservées ainsi que les droits dont vous disposez s'agissant de ces données figurent dans notre notice d'information. Vous pouvez y accéder à tout moment sur notre site internet <https://www.caisse-epargne.fr/protection-donnees-personnelles> ou sur simple demande auprès de votre agence.

2. Montant souscrit et livraison :

Souscription à un montant total de euros.

Les instruments financiers correspondants seront livrés et conservés sur mon compte titres ordinaire dont voici les coordonnées bancaires (joindre un RIB)

Code Banque _ _ _ _ _ Code Guichet _ _ _ _ _ Numéro de Compte _ _ _ _ _ Clé _ _

3. Engagements spécifiques :

Le bulletin de souscription est valable sous réserve d'encaissement de la souscription et dans la limite du nombre d'instruments financiers disponibles.

4. COÛTS ET FRAIS* / COMMISSION DE PLACEMENT

Les coûts et frais sont calculés sur un investissement de 10 000 €. Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir.

* Frais, déduits du montant investi par le client ou payés par le client en plus du montant investi, et coûts, inclus dans le prix du produit.

Coûts et frais liés au service d'investissement :

- Frais uniques : Néant
- Frais récurrents : Néant
- Frais liés à la transaction : Néant
- Frais accessoires : D'éventuels droits de garde sont facturés pour la détention de ce produit et des frais de courtage peuvent s'appliquer en cas de sortie avant l'échéance du produit. La tarification associée à ces frais est détaillée dans la brochure tarifaire mise à disposition par votre établissement financier.

Coûts et frais liés à l'instrument financier :

- Frais uniques : Néant
- Frais récurrents : Néant
- Frais liés à la transaction : Néant
- Frais accessoires : Néant

- Coûts uniques : commission de placement maximum de 3,60 % du montant placé (soit 360 €) versée par l'Emetteur au Distributeur.

- Coûts uniques : Néant
- Coûts récurrents générés par le produit (coûts de structuration) :
 - 0,39 % (soit 39 €) la 1^{ère} année
 - 0,39 % (soit 39 €) la 2^e année
 - 0,00 % les années suivantes

Total des coûts et frais :

3,99 % soit 399 €
Calculé pour la première année

Impact annuel des coûts et frais sur le rendement

L'impact annuel des coûts et frais sur le rendement est calculé sur la durée de détention recommandée pour ce produit. Le calcul de ces impacts est disponible dans le DIC remis avant la souscription.

Conformément à la réglementation, le client peut recevoir, sur simple demande de sa part, des précisions sur les rémunérations relatives à la

commercialisation du présent produit.

☐ J'ai pris connaissance des coûts et frais liés à mon investissement.

AVERTISSEMENT

Iris Impact est un titre de créance complexe de droit français présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance. Les principales caractéristiques, le profil de risque et de rendement, et les frais relatifs à cet instrument financier sont détaillés dans le Document d'Informations Clés (DIC). Il convient de respecter la durée conseillée de l'investissement. Toute revente de cet instrument financier avant la date d'échéance s'effectue aux conditions de marché et peut entraîner un gain ou une perte, partielle ou totale, en capital. Le prix du rachat de l'instrument pourra être supérieur ou inférieur à son prix d'émission. L'évolution de l'instrument financier pourra différer de l'évolution de l'indice. **Avant tout investissement éventuel, il convient de lire attentivement le Document d'Informations Clés (DIC) qui doit vous être remis. Il est disponible sans frais en agence ou sur le site www.ce.natixis.com.**

5. Récépissé établi dans le cadre des dispositions des articles L.341-12 et L.341-16 IV du Code Monétaire et Financier (« CMF ») :

☐ Je reconnais avoir acquis **Iris Impact** en l'absence de tout démarchage bancaire ou financier, tel que défini à l'article L. 341-1 du CMF et ses textes d'application.

ou

☐ Je reconnais que, ci-après dénommé le "démarcheur",

- après s'être enquis de ma situation financière, de ma connaissance et de mon expérience en matières d'investissement financier, de mes objectifs en matière de placement ou de financement, de mon appétence au risque et de ma capacité de subir des pertes et de mon horizon de placement, et m'avoir justifié de son nom, de son adresse professionnelle, du nom et de l'adresse de la personne morale pour le compte de laquelle le démarchage est effectué, m'a proposé l'acquisition de **Iris Impact**;
- a attiré mon attention sur le fait qu'il existe un **risque de perte en capital en cours de vie ou à l'échéance** et que la rémunération de mon placement n'est pas garantie ;
- m'a communiqué par écrit sur support papier, les documents d'information particuliers relatifs à **Iris Impact** requis par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur (brochure commerciale, conditions définitives, document d'informations clés);
- m'a communiqué, d'une manière claire et compréhensible, les informations utiles pour prendre ma décision et en particulier, les conditions de l'offre contractuelle, notamment financières de **Iris Impact**;
- m'a également informé qu'en cas de démarchage physique à mon domicile, sur mon lieu de travail ou dans un lieu non destiné à la commercialisation de **Iris Impact**, de l'existence à mon profit d'un délai de réflexion (institué par l'article L. 341-16 IV du CMF), commençant à courir le lendemain de la signature du présent document pour expirer 48 heures après, délai éventuellement prorogé s'il expire un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Art. L. 341-1 du CMF: « Constitue un acte de démarchage bancaire ou financier toute prise de contact non sollicitée, par quelque moyen que ce soit avec une personne physique ou une personne morale déterminée, en vue d'obtenir, de sa part un accord sur:

La réalisation par une des personnes mentionnées au 1° de l'art. L. 341-3 d'une opération sur un des instruments financiers énumérés à l'art. L. 211-1; Constitue également un acte de démarchage bancaire ou financier, quelle que soit la personne à l'initiative du démarchage, le fait de se rendre physiquement au domicile des personnes, sur leur lieu de travail ou dans les lieux non destinés à la commercialisation de produits, instruments et services financiers, en vue des mêmes fins... »

MENTION OBLIGATOIRE A RENSEIGNER :

Date de signature du récépissé * :

.....

* La date de signature du présent récépissé doit donc être antérieure de 3 jours ouvrés au moins à la date de signature du bulletin de souscription.

Signature du récépissé par le(s) souscripteur(s):

6. Mode de règlement :

Veuillez débiter mon compte courant dont voici les coordonnées bancaires (joindre un RIB)

Code Banque _____ Code Guichet _____ Numéro de Compte _____ Clé ____

de (somme à écrire en toute lettre) :

.....		
MENTION OBLIGATOIRE A RENSEIGNER :		Date d'approbation de la souscription :
☐ Je reconnais qu'en souscrivant à Iris Impact après le 02/12/2022, je souscris sur une valeur qui évolue en fonction des conditions de marché et qui peut être supérieure ou inférieure à 100 euros. Je reconnais avoir compris que ce produit présente un risque de perte en capital, en cours de vie et à l'échéance. Je reconnais également avoir reçu le Document d'Informations Clés (DIC) préalablement à la souscription. <u>Signature du (des) souscripteur(s) pour l'approbation de la souscription :</u>		
1^{er} exemplaire : Souscripteur		2^{ème} exemplaire : Conseiller / Distributeur